

Réunion tripartite du 17 février 2016

Le 1% en mutation d'office

La réunion tripartite sur le 1 % s'est déroulée le 17 février au ministère de l'Énergie.

Présents (es) pour FO Énergie et Mines :

Valérie BLANQUERT Sandrine LHENRY Olivier BREDELOUX Roger CORAI.

FINANCEMENT DU 1 %

FO réclame depuis de nombreuses années une transparence sur le mode calcul de l'assiette du 1 %.

Le représentant du ministère nous a rappelé les différents paramètres permettant d'alimenter le financement des activités sociales et culturelles de la branche des IEG.

La contribution inclut les recettes :

- de vente aux clients finals en France,
- d'acheminement (transport et distribution) aux clients finals en France,
- des prestations de raccordement (ainsi que les services associés) aux réseaux publics de transport et/ou de distribution de gaz et d'électricité, lorsqu'elles sont réalisées par du personnel des entreprises des IEG.
- des ventes d'électricité aux Entreprises Locales de Distribution (ELD), bien qu'il ne s'agisse pas de vente aux clients finals (ces ventes sont ensuite déduites de l'assiette de contribution des ELD, en application de l'arrêté du 10/10/1955).

D'après le représentant du ministère, l'élément primordial pour justifier les baisses successives du 1 % serait d'ordre climatique : le réchauffement climatique vient ainsi apporter un élément de justification sur la situation actuelle du financement des activités sociales et culturelles de la branche des IEG... Sic.

Pour le ministère, les perspectives ne laissent pas entrevoir un rebond de la consommation : le scénario de référence du RTE prévoit une augmentation de la consommation de 0,4 % sur les cinq prochaines années. Cette faible croissance expliquerait de surcroît la **stagnation de la contribution**.

Nous avons interrogé le ministère sur les effets de l'ouverture des marchés instaurée par la loi NOME : celui-ci reconnaît qu'il n'a pas pris en compte dans ses paramètres ce point. Il nous transmettra ultérieurement ses conclusions.

Sur les raccordements et les services associés, les représentants des entreprises nous expliquent que les ressources financières issues de ces interventions sont très minimes.

Sur les effets de l'externalisation des services, les employeurs nous répondent que cela n'a que peu d'effet financier jouant en faveur ou défaveur du financement du 1 %.

Réunion tripartite du 17 février 2016

Le 1% en mutation d'office

AVENIR DES ACTIVITÉS SOCIALES

Une fois le point sur l'alimentation du 1 % épuisé, les questions générales sur l'avenir des activités sociales et culturelles de la branche ont été évoquées.

Notre fédération a souhaité que la pérennité des activités sociales de la branche soit assurée et qu'un rééquilibrage soit envisagé pour éviter les effets de baisse qui mettent en fragilité le fonctionnement des structures sociales.

La notion de moratoire présentée par la CGT a été refusée par les employeurs, au motif qu'ils ne savaient pas mettre en place cette demande sur le plan juridique et sur le plan financier.

La CGT a demandé une ouverture urgente d'une négociation sur le financement du 1 %.

De notre côté, nous avons demandé qu'une phase exploratoire se mette en place avant toute ouverture officielle d'une quelconque négociation.

Notre proposition a été entendue.

La présence d'un médiateur ou d'une tierce personne indépendante a été proposée par le ministère pour accompagner les futures négociations.

FO Énergie et Mines a rappelé avec force que le 1 % est un acquis social auquel les électriciens et gaziers sont très attachés et qu'il ne pourra être remplacé que par une autre conquête sociale.

Première réunion exploratoire programmée pour le début mars.